



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E105372

VALABLE JUSQU'AU 31/05/2027

ÉDITÉ LE

03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2000

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/07/2000
8 000

Raison sociale : PARMENTIER CHAUFFAGE

6 RUE DE L ARGILLIERE
59231 VILLERS-PLOUICH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 2000B50112

Siret : 432 160 273 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 43284/

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4247888304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4247888304

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 27 82 13 03

Fax :

Portable : 06 88 56 55 39

Site Internet : <http://chauffage-sanitaires-cambrai.fr/>

E-mail : contact@parmentier-chauffage.fr

Responsabilité légale :

PARMENTIER PAUL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	30/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/04/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	23/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	23/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.